

## **Restaurant de la Citadelle - Prorogation du contrat de concession**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Le contrat de concession du restaurant installé dans les locaux du Front Saint-Etienne de la Citadelle expire le 31 décembre prochain.

Une réflexion globale sur l'avenir de la Citadelle et sur l'organisation de diverses activités en son sein étant en cours, il apparaît opportun de proroger le contrat de concession en cours avec M. Bernard JEUNE, de manière à poursuivre de façon approfondie l'étude engagée.

Le contrat de concession serait reconduit par avenant pour une durée d'un an, aux mêmes conditions que celles en vigueur actuellement.

Le Conseil Municipal est donc invité à adopter les propositions du Rapporteur et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant au contrat de concession à intervenir avec M. Bernard JEUNE.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.